

N°61, Mars 2024

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia
DECERLE, Hugo ROCH

Impression municipale à 730 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – 6 place de l'Église (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondoire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondoire)

PETITS DÉJEUNERS CITOYENS

- **Samedi 2 mars** : parking du Laurençon de 9h à 12h,
- **Samedi 6 avril** : Entrée du Tennis de 9h à 12h,
- **Samedi 4 mai** : devant l'entrée de l'école du Val Guermantes de 9h à 12h,
- **Samedi 1^{er} juin** : dans l'école Gustave Ribaud de 9h à 12h.



RALLYE DE PÂQUES A CONCHES



Pour les Conchois et Conchoises de tous âges, rendez-vous le samedi 30 mars au parking du Laurençon, rue de la Jonchère, pour une matinée active et chocolatée !

9h30 : Départ du Rallye ados (11 à 15 ans) (rallye photo piéton au bord de la Gondoire) - récompense chocolatée au vainqueur

9h30 : Départ du Rallye adultes (16 ans et plus) (chasse au trésor sur tout le territoire de la commune : course d'orientation, indices, énigmes) - récompense chocolatée au vainqueur

10h : Chasses aux œufs pour les 2-5 ans et pour les 6-10 ans, suivies d'un atelier créatif

Fin de matinée : verre de l'amitié

(Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents)

Animation gratuite, sur inscription auprès de marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr.

ÉMBELLISSEMENT DE L'ESPACE BOITEL : DONNEZ VOTRE AVIS !



Le site de l'espace Boitel, au niveau de l'aire de jeux pour enfants à côté de la mairie, va être végétalisé pour devenir un espace agréable permettant de se poser et de se détendre. Rendez-vous le **mardi 26 mars à 18h30**, à la mairie, pour une présentation du projet et recueillir vos avis.

PERMANENCES DU MAIRE



▪ 23 mars 2024 de 9h à 12h,

▪ 27 avril 2024 de 9h à 12h.

Uniquement sur rendez-vous.

Inscriptions par mail à

marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr ou

01 64 02 26 17.

PERMANENCE DE VOTRE DÉPUTÉ, HADRIEN GHOMI



Permanence d'Hadrien Ghomi, député de la 8^{ème} circonscription en Mairie de Conches, samedi 16 mars de 10h à 12h.



BÂTIMENTS COMMUNAUX FERMÉS



Concernant les bâtiments fermés, nous vous rappelons que les rapports des bureaux d'études et contrôles de sécurité sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie,

pour **consultation sur place**.

Pour ce faire, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 01.64.02.26.17



VALIDATION DU REGROUPEMENT DES ECOLES



Dans son arbitrage rendu le 1er février au sujet des enjeux scolaires Conches-Guermantes, Monsieur le Sous-Préfet de Torcy a donné une suite favorable au souhait de la municipalité de

Conches sur Gondoire de regrouper les écoles sur le site du Val Guermantes. C'est à partir de la rentrée scolaire 2025 que l'école Gustave Ribaud sera fermée et que ses élèves seront transférés vers **l'école intercommunale du Val Guermantes à Conches sur Gondoire**.

STAGES AVRIL 2024



-Stage KOH LANTA du 08 au 12 avril 2024, contactez **Nathalie** au **06 34 63 28 19**.

-Stage tennis & multisports du 15 au 19 avril 2024, contactez **Violaine** au **06 50 06 09 66**.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS A LA DEMANDE



Un service de **collecte** des objets **encombrants sur rendez-vous** (toujours devant votre domicile) entrera en vigueur à Conches-sur-Gondoire à compter du mois de juin 2024.

Cette prestation se substituera à la collecte tous les deux mois en porte-à-porte.

Un numéro de **téléphone dédié** et une **plateforme en ligne** seront mis à la disposition des habitants pour convenir d'un rendez-vous.

Les règles de présentation, les quantités et la liste des déchets acceptés seront identiques à celles en vigueur actuellement.

Des courriers d'informations expliquant ce nouveau mode de collecte seront prochainement distribués dans chaque boîte aux lettres et une communication spécifique sera déployée sur l'ensemble de la commune.

Plus d'informations sur le site internet sietrem.fr.

RAPPEL : DOSSIERS CONSULTABLES EN MAIRIE ET SUR LE SITE COMMUNAL

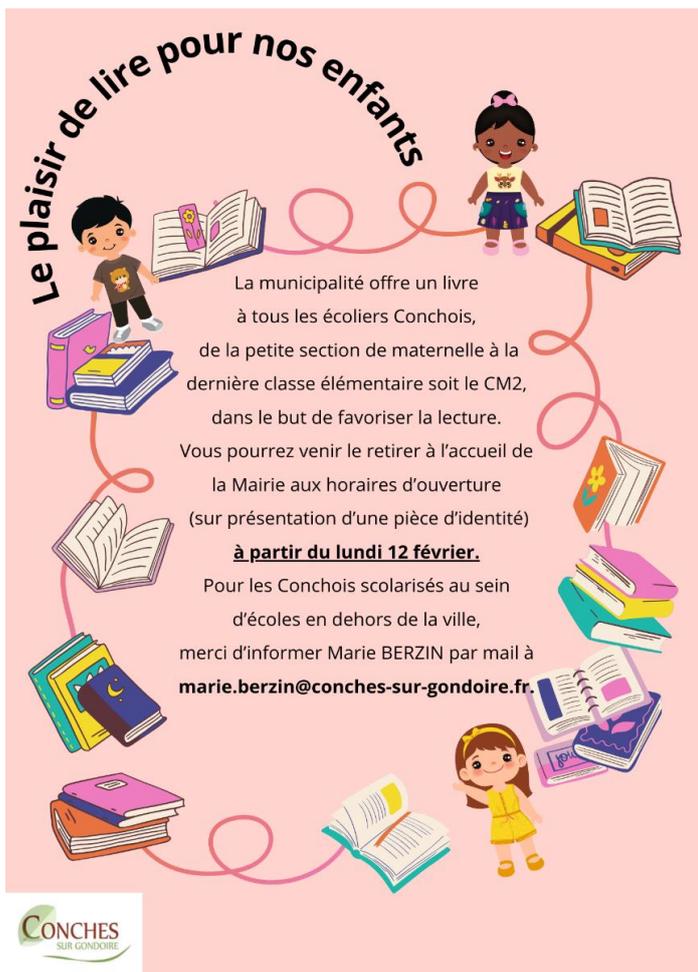
Vous pouvez consulter en mairie aux horaires d'ouverture ou sur le site communal :



- les documents relatifs à l'enquête publique dans le cadre du transfert de propriétés des voies privées dans le domaine public communal :
<https://www.conches-sur-gondoire.fr/actualite/actualites/enquete-publique-au-transfert-de-proprietes-des-voies-privées-dans-le-domaine-public-communal/>
- et le rapport d'enquête publique du PLU :
<https://www.conches-sur-gondoire.fr/actualite/actualites/revision-du-plu-rapport-denquete-publique/>

LIVRE OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ DE CONCHES

Le plaisir de lire pour nos enfants



La municipalité offre un livre à tous les écoliers Conchois, de la petite section de maternelle à la dernière classe élémentaire soit le CM2, dans le but de favoriser la lecture.

Vous pourrez venir le retirer à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (sur présentation d'une pièce d'identité) **à partir du lundi 12 février.**

Pour les Conchois scolarisés au sein d'écoles en dehors de la ville, merci d'informer Marie BERZIN par mail à marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr.

CONCHES SUR GONDOIRE

RAPPEL : A COMPTER DU 1ER MARS 2024, LA MAIRIE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DEMARCHES EN LIGNE

Gratuitement et en toute confidentialité sur rendez-vous. Inscription par mail à elodie.baron@conches-sur-gondoire.fr ou au 01.64.02.26.17.



A compter du 1er mars 2024, la mairie de Conches sur Gondoire vous accompagne dans toutes vos démarches en ligne

Besoin d'aide pour vos démarches en ligne? pré-enregistrement d'une demande de carte d'identité, passeport, cession de véhicule, carte grise, permis de conduire, demande de logement social, consulter son dossier de retraite, demandes auprès de la CPAM...

Nous vous accompagnons dans vos démarches gratuitement et en toute confidentialité, sur RENDEZ-VOUS.



ameli.fr



Service-Public.fr

Inscriptions par e-mail à elodie.baron@conches-sur-gondoire.fr ou au 01 64 02 26 17

SIETREM : RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION



Venez vous informer et échanger avec les équipes du SIETREM pour appréhender les enjeux du projet de rénovation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) implantée à Saint-Thibault-des-Vignes

et poser toutes vos questions sur ses modalités de mise en œuvre et ses bénéfices pour le territoire !

Rendez-vous mardi 5 mars à 18h30 au Centre Culturel Marc Brinon Saint Thibault Des Vignes

(1, rue des Vergers à Saint-Thibault-des-Vignes / entrée libre) pour une réunion publique d'information.

Pour tout renseignement, écrivez-nous à concertation@sietrem.fr

Plus d'informations sur notre site : <https://www.sietrem.fr/renovation-de-luve-reunion-publique-dinformation/>

CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Très urticantes à cause de leurs poils qui peuvent entraîner de graves réactions allergiques : boutons, démangeaisons,

œdèmes, les chenilles processionnaires sont dangereuses pour l'Homme et les animaux. Si un nid de chenilles processionnaires s'est installé dans votre jardin, sachez qu'il ne faut pas s'en approcher et encore moins les toucher. En présence d'un nid de chenilles processionnaires et pour le détruire, il y a plusieurs solutions :

-Faire appel à un spécialiste qui détruira le nid à votre place.

-Fixer des pièges adaptés sur les troncs, disponibles dans les jardinerias. (Pour les chenilles et les papillons)

-Introduire des prédateurs naturels, grâce à des nichoirs, comme le coucou ou la mésange qui se nourrissent des larves de chenilles processionnaires.



CARNAVAL DE L'APEGC



Organisé par l'APEGC
Association des Parents d'Elèves
Conches Guermantes

CARNAVAL

Thème : Les Pays du monde
Samedi 9 mars
10h30 - 12h00

DEPART : Espace vert
à côté de l'école maternelle

ARRIVEE : Place du temps perdu
à Guermantes

Vente d'objets festifs lors du défilé
A l'arrivée, vente de collations salées

Venez nombreux et déguisés
accompagner les enfants
du Val Guermantes et de Gustave Ribaud

Avec la participation du centre de Loisirs
Les enfants restent sous la responsabilité des parents
tout au long de l'évènement

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Chaque année, la commune de Conches sur Gondoire, représentée par le Maire ou un adjoint, procède au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Le juré participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison. Il exerce pleinement la fonction de juge. Si vous êtes retenu pour siéger lors d'une session d'assises, vous êtes obligé de le faire sauf s'il y a un motif grave qui vous en empêche. Vous devez respecter certaines obligations. Vous avez droit à des indemnités.

Le tirage au sort du jury d'assises aura lieu le **Jeu**di 7 mars 2024 à **16h30 en Mairie**.



ELECTIONS EUROPÉENNES



Les élections européennes auront lieu **le dimanche 9 juin 2024**. La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces élections européennes, que ce soit dans les consulats ou dans les mairies, est fixée au vendredi 3 mai 2024. Les démarches en ligne sont à faire sur service-public.fr en joignant la copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture de mobile).

TROTTINETTES ELECTRIQUES

Sanctions pour les moins de 14 ans et ceux qui roulent à deux : Les amendes sont de 135 euros.

Rappel d'autres règles à respecter :

- La trottinette doit être équipée d'un système de freinage, de feux (avant et arrière), d'un avertisseur sonore, et le conducteur d'équipements rétro réfléchissants. Attention, vous êtes passible d'une amende de **35 euros pour chaque équipement** de sécurité obligatoire **oublié**.
- Il s'agit d'un véhicule terrestre à moteur, chaque usager doit être couvert par **une assurance spécifique** car les assurances responsabilité civile classiques ne couvrent pas les sinistres de trottinettes électriques.
- Outre l'interdiction de monter à plusieurs, il est formellement prohibé de transporter des marchandises sur les trottinettes.
- Utiliser des écouteurs et tenir son smartphone à la main en conduisant sa trottinette est strictement interdit.
- Le conducteur n'est pas autorisé à rouler sur le trottoir, tout comme sur les voies express et autoroutes. Il est obligatoire d'emprunter les pistes cyclables lorsqu'il y en a. Il est aussi soumis au Code de la route et doit ainsi laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et s'arrêter au stop ainsi qu'au feu rouge (sauf présence d'un panneau "cédez le passage"). Si vous circulez en dehors des zones autorisées, vous risquez une amende de 135 euros.
- La vitesse à respecter ne doit pas excéder 25 km/h.
- La circulation en trottinette électrique est interdite pour le conducteur ayant consommé de l'alcool au-delà de la limite autorisée, soit 0,5g/l).



Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.